

Recomposition du paysage politique à l'approche des élections de 2015 au Burundi

PANA, 16 juin 2014 Bujumbura, Burundi - Les partis de l'Alliance burundo-africaine pour le salut (ABASA), de l'Alliance pour la concorde nationale (PACONA) et celui de la Démocratie, la Réconciliation et la reconstruction (PPDRR) ont décidé de fusionner en une seule formation politique tournée vers la Promotion de la science, le Développement et l'Environnement (PASIDE) à l'approche des élections générales de 2015 au Burundi, a-t-on appris de sources proches des promoteurs. Selon le président de cette nouvelle alliance politique, Aloys Baricako (photo), un congrès a eu lieu, samedi à Bujumbura, pour formaliser la fusion des trois partis en vue de constituer une "nouvelle force politique nationale" centrée surtout sur la défense des intérêts de la jeunesse et de l'environnement.

L'alliance doit encore introduire une demande d'agrément auprès du ministre de l'Intérieur qui a, dans ses fonctions, la gestion des associations à caractère politique pour pouvoir travailler dans la légalité. Au total, 43 partis officiellement reconnus par la loi occupent le paysage politique national, surtout à cause des idéologies presque jumelles qui tirent leur essence de l'idée que le Burundi a surtout mal, comme en matière de démocratie, du développement, de la réconciliation ou encore de l'unité nationale. En effet, le pays continue de végéter dans la pauvreté du fait des conséquences de plusieurs décennies de guerres civiles cycliques à caractère ethnique qui ont mis à mal le tissu économique et sociopolitique national. A la veille des élections générales prévues de mai à septembre 2015, le PASIDE vient emboîter le pas à l'Alliance des démocrates pour le changement (ADC) qui est constituée par une douzaine d'autres partis politiques de l'opposition "radicale". L'ADC s'attache à cracher sur fond de contestation des résultats des élections de 2010 qui auraient été marquées de "fraudes massives", mais sans en apporter de preuves tangibles à ce jour. L'opposition est aujourd'hui encore juste tolérée, mais pas reconnue par le ministre de l'Intérieur ayant dans ses attributions la gestion des partis politiques. Un troisième bloc est constitué par des partis politiques de l'opposition "extraparlimentaires" plus "modérés", s'accordent à dire les analystes des questions politiques nationales à Bujumbura. Au niveau des textes, l'opposition plurielle dispose, depuis le mois de novembre 2010, d'une nouvelle loi qui la régit. L'article premier indique que la loi en question a pour objet de "déterminer le statut juridique de l'opposition politique au Burundi, dans le cadre de la consolidation de la démocratie pluraliste par le débat politique et la compétition pacifique pour l'accès au pouvoir". L'article 4, quant à lui, stipule que "tout parti politique appartenant à l'opposition peut accepter de participer au gouvernement. Dans ce cas, il renonce à sa qualité de parti d'opposition et fait une déclaration publique à cet effet". Par ailleurs, l'article 10 de la même loi stipule qu'en cas de non respect des droits de l'opposition politique, "les partis, les alliances de partis ou groupes politiques intéressés peuvent saisir la Chambre administrative de la Cour suprême pour le rétablissement de leurs droits. La Cour examine la requête en procédure d'urgence".